

Notice d'information – Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

1. Présentation de la VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par l'obtention d'une certification.

2. Conditions d'accès

Le candidat doit justifier d'une expérience en lien direct avec la certification visée (activité salariée, non salariée ou bénévole).

3. Étapes de la démarche

Étape 1 : Information et orientation

- Entretien d'information
- Aide au choix de la certification

Étape 2 : Étude de recevabilité (Livret 1)

- Constitution du dossier administratif
- Analyse de la recevabilité par l'organisme certificateur

Étape 3 : Étude de faisabilité

- Analyse du parcours et des compétences
- Évaluation de l'adéquation avec le référentiel
- Décision : faisable / partiellement faisable / non faisable

Étape 4 : Accompagnement (facultatif)

- Aide à la rédaction du Livret 2
- Préparation à l'oral devant le jury

Étape 5 : Passage devant le jury

- Évaluation des compétences
 - Décision : validation totale / partielle / refus
-

4. Modalités d’instruction du dossier

- Analyse du Livret 1 par le certificateur
 - Étude qualitative du parcours professionnel
 - Vérification des pièces justificatives
 - Délai de traitement : 1 à 2 mois
-

5. Critères de faisabilité

La faisabilité est évaluée selon :

- la correspondance entre l’expérience et le référentiel de la certification
 - le niveau de responsabilité exercé
 - la durée et la diversité des expériences
 - la capacité du candidat à formaliser ses compétences
-

6. Délais de la démarche

- Recevabilité / faisabilité : 2 mois
 - Accompagnement : 6 à 12 mois
 - Jury : selon calendrier du certificateur
-

7. Coûts et financements

- Coût de l’accompagnement : 1500 €
 - Financements possibles : CPF, employeur, OPCO
-

8. Résultats possibles

- Validation totale
 - Validation partielle avec préconisations
 - Refus
-

9. Accessibilité

Notre organisme étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

10. Contact

Nom de l'organisme : ADAFMI FORMATIONS

Responsable : M. Simon

Email : f.simon@adafmi.fr

Téléphone : 07.56.41.24.83

Accompagnatrice VAE : Mme Philibert

11. Modalités de diffusion

Ce document est remis :

- lors du premier contact
- par email
- disponible sur le site internet
- dans le livret d'accueil